

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU**  
**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes ALOUI Marie-France - PAGES Patricia – Françoise CHOLLIER

MM. ASCENSIO Jean-Charles – CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - TADDEI Mathieu - VALLOT Michel – CHAPAT Anthony - Gérald FASSION

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme ALOUI Marie-France

**➤ CHOIX PRESTATAIRE REDACTION NOTICE DE GESTION ENS**

Lecture du compte-rendu de la réunion du 30 mai dernier concernant le fonctionnement de l'ENS.  
Après analyse des 3 offres reçues suite à l'appel lancé concernant la rédaction d'une notice de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'Etang Neuf, il apparaît que :

**Pour la partie technique :**

Deux candidats se démarquent selon l'importance de cet aspect.

Le Cabinet EVINERUDE ne semble pas avoir travaillé sur la spécificité du site de l'Etang Neuf, mais de manière plus globale.

Il n'apporte pas satisfaction sur le plan technique notamment l'hydraulique.

L'ONF et NATURE VIVANTE ont un niveau d'expertise très satisfaisant.

L'ONF fait une proposition détaillée d'expertise sur la digue et des ouvrages hydrauliques et NATURE VIVANTE prévoit un inventaire naturaliste afin d'obtenir des données spécifiques au site.

Il est noté qu'EVINERUDE consacre moins de temps d'intervention sur le site, seulement 10,5 jours contre 17,5 pour l'ONF et 16 jours pour NATURE VIVANTE

**Pour la partie financière :**

Prix TTC

ONF : 15 000 € TTC

EVINERUDE : 10 710 €

NATURE VIVANTE : 9450 €

***Après analyse de ces offres le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :***

- DECIDE de confier la rédaction de la notice de gestion du site de l'ENS à l'ONF pour un montant TTC de 15 000 €
- AUTORISE le Maire à passer commande à l'ONF
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce projet
- CHARGE Le Maire de notifier cette décision au Comité de Pilotage du site

**➤ ACQUISITION DE LA PARCELLE AE120 CONTRE OBLIGATION DE FAIRE**

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition, afin de procéder à l'aménagement de sécurité du virage situé au carrefour de la route de la Guillotière, d'une parcelle appartenant à Monsieur HUGONIN Olivier & Madame CHRISTE Dorothee cadastrée section AE n° 120 de 90 m2.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles n° 120 section AE de Monsieur HUGONIN Olivier & Madame CHRISTE Dorothee
  - a. Moyennant le prix principal de 180 €

- b. S'ajoute au prix principal, les frais d'acte notarié, estimés selon barème
  - c. De procéder à la pose de tuyaux dans le fossé existant sur la parcelle AE 127 appartenant à Monsieur HUGONIN et Madame CHRISTE
  - d. Le délai d'exécution de ces travaux est de 6 mois à compter de la signature de l'acte
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes afférents à ces acquisitions.

➤ <b>ORGANISATION DES VISITES DU LOCAL DES ANCIENS METIERS DE BOSSIEU</b>
---

Une convention de mise à disposition des clés du Local des Anciens Métiers de Bossieu va être mise en forme par les élus référents (Mmes ALOUI et CHOLLIER) pour la bonne gestion des visites du Musée sous la responsabilité de Monsieur André MOIROUD.

**Questions diverses :**

**Fibre optique** : Arrive à Bossieu, les travaux débuteront prochainement et se termineront fin 2018. Pour connaître l'avancement des travaux se connecter sur le site internet : [www.iserethd.fr](http://www.iserethd.fr).

**Etang du Grand Albert** : pour faire suite aux travaux prévus par le Collectif du Grand Albert le weekend du 08-09 juillet, le Maire a décidé de prendre un arrêté interdisant le stationnement des camping-cars et autre véhicule automobile habitable sur la Place de la Mairie, le parking du cimetière et l'Espace Pivot.

**Sou des Ecoles** : lecture de remerciements adressés à la Commune de Bossieu pour faire suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle accordée pour la classe verte de l'école de Pommier de Beurepaire.

**Prévention et secours civique de niveau 1** : une formation pour les administrés de la commune sera organisée le 21 octobre 2017 pour une dizaine de stagiaires pour un coût de 600 €, plus d'informations dans le bulletin municipal de juillet.

**Secrétariat** : sera fermé du 21 août au 08 septembre inclus.